

GROUPS.IO :

OBJECTIFS, UTILISATION ET CHARTE DE BONNE CONDUITE

Objectifs et gestion

1. Groups.IO est un moyen électronique de communication proposé par un fournisseur externe à la CBTI. Seuls les membres en règle de cotisation et disposant d'une adresse prenom.nom@translators.be ont accès à la plateforme « CBTI ». L'adhésion est gratuite pour tous les membres ; toute inscription est soumise à l'agrément du trésorier, sur la base du critère du paiement de la cotisation évoqué ci-dessus.
2. La finalité de Groups.IO consiste à permettre aux membres de communiquer, dans l'objectif d'échanger des informations relatives à la terminologie et aux aspects linguistiques en général, ainsi que sur des initiatives professionnelles, culturelles ou émanant de la CBTI et susceptibles d'intéresser les professionnels de la traduction et de l'interprétation.
3. Les messages faisant la promotion ou comprenant des liens renvoyant vers des articles faisant la promotion d'activités, initiatives ou événements qui ne sont pas organisés (conjointement) par la CBTI doivent faire l'objet d'une demande de publication préalable adressée à l'Organe d'administration. Pour les formations : trainings@cbiti-bkvt.org. Pour les autres activités, l'administrateur.trice chargé.e de la communication.
4. Groups.IO n'étant pas un outil développé et administré par la CBTI, celle-ci ne peut en aucun cas être tenue responsable des propos qui y sont tenus. Néanmoins, il est instamment demandé aux membres de la CBTI de respecter les règles suivantes pour éviter tout chaos et garantir la bonne entente entre eux.

Utilisation

5. Tout affilié a le droit de s'exprimer sur cette plateforme de communication, tout en faisant néanmoins preuve de bon sens. Chaque utilisateur s'abstient notamment de revenir abondamment sur un même sujet sans le faire progresser.
6. Les personnes ayant bénéficié d'une aide sont invitées, par simple courtoisie, à adresser leurs remerciements aux utilisateurs concernés dans un délai raisonnable.
7. Il est interdit aux membres de créer un groupe spécifique dans Groups.IO sans avoir obtenu au préalable l'accord de l'Organe d'administration.
8. L'utilisateur est libre de définir ses paramètres et son profil comme il l'entend. Il ne peut toutefois entrer des informations fausses ou différentes de celles reprises dans le répertoire du site Internet de la Chambre. Il s'abstiendra également d'utiliser une photo ou une image de profil fantaisiste ou susceptible de heurter la sensibilité d'autres membres

9. Les diverses fonctionnalités de Groups.IO ne peuvent en aucun cas servir à harceler (cà s'adresser de manière agressive, menaçante, dénigrante ou polémique) un autre membre ou un groupe de membres sous quelque forme que ce soit.
10. La dactylographie en LETTRES CAPITALES est proscrite, car elle équivaut à crier lors d'une conversation.
11. Les communications avec le secrétariat ou l'Organe d'administration doivent se faire par courriel (secretariat@cbt-bkvt.org - rvb-ca@cbt-bkvt.org) et non par Groups.IO. À l'exception du groupe « Communications officielles », les administrateurs s'expriment en leur nom personnel.
12. L'adresse pour communiquer avec les gestionnaires est uniquement celle indiquée à cet effet et non leurs adresses électroniques privées.
13. Groups.IO étant un outil collectif mis à la disposition de tous les membres de la CBTI, chaque utilisateur s'engage à entretenir avec ses collègues de bons rapports de confraternité et de collégialité. Il s'engage en particulier à faire preuve de la plus grande politesse ; la courtoisie, le respect et la convivialité sont obligatoires sur Groups.IO.
14. Il s'ensuit que les attaques personnelles et nominatives, de même que les messages insultants, sont strictement interdits. La calomnie et la diffamation (vis-à-vis de qui que ce soit : membres, non-membres, clients, fournisseurs, etc.), ainsi que l'ironie, toujours délicate à manier, sont également proscrites.
15. Il est strictement interdit de retransmettre un quelconque message paru sur Groups.IO à d'autres listes ou à des personnes extérieures à la CBTI sans le consentement exprès de son auteur. Ceci est valable pour tous les messages, et en particulier pour les offres de travail.
16. Les messages contrevenant à ces règles seront supprimés par les modérateurs. L'auteur de ces messages peut faire appel de cette mesure auprès de l'Organe d'administration, qui statuera dans les meilleurs délais. L'utilisateur qui contreviendra à l'une quelconque des règles précitées se verra adresser un avertissement en privé par les modérateurs de la plateforme Groups.IO de la CBTI. Si cette mesure reste sans effet, son accès sera suspendu pour deux semaines. Si cette mesure s'avère insuffisante, les modérateurs saisiront le conseil de discipline, qui peut recommander à l'Organe d'administration de suspendre l'utilisateur pour une période plus longue, voire définitive ou, s'il constate la gravité particulière du cas, de suspendre et de proposer l'exclusion du membre à l'assemblée générale de notre association.